

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de l'OMS et de la santé publique (4DR2004)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	4
Master en droit	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Dominique Sprumont (professeur), Natacha Cavaleri (assistante).

Objectifs:

Ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux divers aspects du rôle de l'Etat dans le domaine de la santé, respectivement des soins. Il est conçu comme un approfondissement des connaissances générales en droit public tout en permettant de se familiariser avec les principaux enjeux dans le domaine de la santé publique. Ce cours complète celui sur les produits pharmaceutiques et des denrées alimentaires. Les étudiants comprendront les difficultés qui surgissent actuellement dans la prise en charge des nouvelles épidémies qui s'étendent aujourd'hui à la planète entière (grippe aviaire, SRAS,...). Les interactions entre les compétences de l'OMS et des Etats membres ainsi que le système réglementaire de l'OMS seront maîtrisés. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu:

- distinguer les différentes tâches de protection de la santé au sens strict (lutte contre les épidémies, contrôle des denrées alimentaires, etc.), de celles qui relèvent de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des accidents, ainsi que de la fourniture de soins
- connaître la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes en la matière
- reconnaître les mesures de lutte contre les épidémies et déterminer la responsabilité de l'Etat en la matière
- connaître les fondements de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'évolution de son rôle au travers d'une analyse socio-historique
- connaître les structures générales de l'OMS et ses fonctions principales
- connaître le Règlement sanitaire international et son rôle dans la lutte contre les épidémies au niveau international.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation:

Recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur Claroline. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la santé publique.